



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2020 A 20 H

Convocations : 18 septembre 2020

Étaient présents : CORDIER Davy, DREZET Philippe, HENRIET Lionel, JACQUET PIERROULET Emma, JOUILLE Jean-Marie, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy, RATTE Olivier, ROLAND Fabien.

Absent excusé : JOUSSE Anthony a donné procuration à MERCET Cyril,

Quorum : 10 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : HENRIET Lionel

Ordre du jour :

- Suite à donner à M. ROUSSEL Yoann suite à sa réclamation,
- Attribution des subventions aux Associations,
- Adhésion à l'Association des Communes Forestières,
 - Fonds de Solidarité au Logement (FSL),
- Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD),
 - Arbre de Noël,
 - Repas des Anciens,
 - Questions diverses

SUITE A DONNER A M. ROUSSEL YOANN SUITE A SA RECLAMATION :

La réclamation concerne la facturation de deux taxes de branchement sur la nouvelle conduite qui traverse son champ alors qu'il n'utilise qu'un seul branchement.

Après renseignements auprès du Cabinet André, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de M. ROUSSEL pour la facturation d'un seul branchement, soit 300.00 € H.T.

DECIDE de faire une annulation partielle du titre n° 5.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Les Associations doivent faire parvenir une demande de subvention (cerfa 12156*5) dûment complétée afin de se voir octroyer une subvention.

Un courrier sera adressé en ce sens aux Associations de la Commune (Le Haut Saugeais Blanc et La Festive) ainsi que l'Association Vivre Ensemble qui nous a sollicitée.

Le vote des subventions est reporté à un prochain conseil.

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES :

Madame la Maire présente l'appel à cotisation relatif à l'adhésion auprès de l'Association des Communes Forestière. L'association représente la filière bois pour défendre l'intérêt des Communes forestières, effectue des formations gratuites, interlocuteur complémentaire à l'ONF pour les questions forestières, accompagnement technique pour utiliser du bois local en tant que matériau ou énergie dans les projets. Le montant de la cotisation s'élève à 409.67 € pour l'année 2020

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion pour l'année 2020.

FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT (FSL) :

La Maire présente aux Conseillers la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de la Commune de 0.61 € par habitant au titre de l'année 2020 en faveur des ménages en difficulté afin de permettre leur accès à un logement décent.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 4 voix contre,

PARTICIPE au Fonds de Solidarité pour le Logement, soit pour la Commune, une contribution de 137.25 € (225 habitants x 0.61 €).

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTES (FAAD) :

LA Maire présente la demande du Conseil Départemental sollicitant une participation de 0.30 € par habitant, au titre de l'année 2020, dont l'objet est de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions

REFUSE de participer au FAAD, soit pour la Commune 225 habitants x 0.30 € = 67.50 €

ARBRE DE NOEL :

42 enfants sont concernés.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons actuellement, le théâtre de Noël ne pourra pas avoir lieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'annulation du spectacle de Noël, un cadeau sera offert aux enfants jusqu'à 11 ans.

La Commission festivité en consultation avec les animatrices de l'Arbre de Noël réfléchissent à une autre forme d'animation pour les enfants et les familles.

REPAS DES ANCIENS :

26 personnes

Vu le contexte sanitaire actuelle, il n'est pas opportun de proposer un repas. Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de distribuer un panier garni à chaque personne de plus 65 ans.

Informations diverses :

Le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à procéder aux achats de matériels bureautique.

La surveillance des réseaux d'eau potable est toujours minutieusement opérée par la commission eau. L'arrivée de la pluie est de bon augure.

Une visite de terrain sera prochainement planifiée avec l'agente ONF et l'ensemble du Conseil Municipal pour découvrir nos forêts.

Une visite de l'Abbaye de Montbenoit sera planifiée en novembre avec l'ensemble des Conseillers pour découvrir notre patrimoine.

Le procès en affaire au Tribunal Pénal dont la Commune se porte partie civile est reporté au 21 avril 2021.

Recensement des puits perdus avec la commission voirie pour un nettoyage des regards et des puits perdus sur la Commune. Les travaux seront réalisés par le cantonnier si nécessaire.

La séance est levée à 00 h 40

La Maire,



Emma JACQUET PIERROULET